

Les crédits

• (1700)

Je parle d'accueil «chaleureux», mais je dois ajouter qu'il n'y avait pas de chauffage central dans l'igloo, que j'ai eu l'honneur d'aider à construire après minuit, il y a deux nuits, et dans lequel j'ai dormi pendant mon séjour. Ce fut une expérience merveilleuse que peu de Canadiens connaîtront. J'estime que c'est un grand honneur que d'avoir passé une courte nuit à dormir dans un igloo. Là-bas, on dit «igloovigik», maison de glace.

Entre autres nombreuses réalisations de ce document mémorable, mentionnons les dispositions concernant les droits d'exploitation des ressources fauniques, la participation à la gestion des terres et des ressources et divers droits et avantages économiques et culturels. Toutes ces mesures assureront une plus grande autonomie aux Inuit de tout l'Arctique du Centre et de l'Est. Cette entente permettra également d'améliorer, dans les Territoires du Nord-Ouest, le climat de développement économique et politique, en dissipant les incertitudes juridiques concernant l'utilisation des terres et des ressources dans l'est de la région.

Le règlement des revendications territoriales ne permettra pas à lui seul de créer Nunavut, la patrie à laquelle aspire la population inuit, mais il engage le gouvernement territorial et la Fédération Tungovik du Nunavut à instaurer un mécanisme permettant de s'entendre sur la division des Territoires du Nord-Ouest en dehors du processus des revendications. Encore une fois, cette entente confirme l'engagement du gouvernement à régler les revendications globales, à améliorer les relations entre les autochtones et le gouvernement fédéral et à bâtir des économies plus vigoureuses pour les autochtones et les habitants du Nord.

J'ai dit plus tôt que les progrès concernant cette revendication et d'autres revendications importantes ont été réalisés grâce à la politique relative aux revendications globales du gouvernement, adoptée il y a quelques années, de même qu'à la politique sur le développement politico-économique du Nord, adoptée encore une fois par mon prédécesseur, l'actuel ministre de la Défense nationale. Lui et les autres ministres qui m'ont précédé ont jeté les bases nécessaires à la conclusion d'ententes historiques.

Je songe notamment à l'entente de principe qui a été signée hier. Également à l'entente finale qui a été arrêtée avec le peuple Déné-Métis à Yellowknife, il y a trois semaines, une cérémonie que j'ai eu le privilège de présider, sans compter l'accord historique sur les revendications territoriales globales que le gouvernement et le

Conseil des Indiens du Yukon ont signé ici même, sur la colline du Parlement, à Ottawa. Cet accord sera également très profitable aux gens du Yukon.

Partout dans le Nord canadien, au nord du 60^e parallèle, nous avons réglé des revendications sous forme d'ententes finales et dans le dernier cas, dans le cadre d'une entente de principe qui a été conclue avec la Fédération Tungovik du Nunavut.

Le règlement des revendications territoriales arrêté au Yukon assure aux quelque 7 000 Indiens de la région la possession d'environ 41 000 kilomètres carrés de terres, soit à peu près 8,6 p. 100 de tout ce territoire. Ces Indiens recevront une indemnité de 248 millions de dollars et obtiendront une part des recettes tirées de l'exploitation des ressources si jamais le gouvernement fédéral transfère au gouvernement du Yukon la compétence sur l'exploitation des ressources. L'accord garantit en outre la participation des Indiens à l'exploitation des terres, des ressources, halieutiques et autres, ainsi que de la faune.

Nous avons conclu une entente également un petit peu plus à l'est de la région ouest des Territoires du Nord-Ouest. La conclusion de cette entente a été ardue, mais elle a été célébrée dans l'allégresse à Yellowknife il y a trois semaines. Cet accord embrasse deux peuples, les Indiens Dénés de l'Arctique de l'Ouest et les Métis qui vivent ensemble dans des localités attenantes. Les Dénés et les Métis, sous la direction de MM. Bill Erasmus et Garry Bohnet, travaillent de concert avec le gouvernement territorial et le gouvernement fédéral pour assurer le succès de l'accord final Déné-Métis.

En vertu de cet accord, les Dénés et les Métis deviendront propriétaires de plus de 180 000 kilomètres carrés de terres, ils recevront 500 millions de dollars en indemnisation et un pourcentage de toute redevance ultérieure que le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest recueillera au titre de l'exploitation des ressources dans la zone visée par l'accord. Les députés le savent, cette région renferme d'immenses ressources, surtout des hydrocarbures—le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources est à la Chambre aujourd'hui—et de nombreux projets très intéressants et assez importants pourront être réalisés grâce à cet accord.

Les Dénés et les Métis joueront un rôle fondamental dans l'administration des entreprises de mise en valeur de ces ressources. Ils seront bénéficiaires d'une portion substantielle des avantages économiques qui découleront de leur exploitation. Encore là, les Dénés et les Métis seront majoritaires au sein des conseils d'administration. Ils auront les droits de chasse et de pêche prioritaires